

N° d'épreuve FFM 113
Moto-Club MC M

MC MARLE VOHARIES

N° d'affiliation \_\_\_\_\_\_ 0549

Date \_\_\_\_\_\_ 03 Avril 2022

Lieu \_\_\_\_\_ PLOMION

Organisateur technique - LEBLANC Michel

E-mail \_\_\_\_\_\_ motocrossplomion@orange.fr

Téléphone \_\_\_\_\_\_ 06 19 85 87 80

## MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

## REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

## Article 1

### Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## Article 2

## Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	NUNC Christophe	Licence : 126090
Président du Jury ou Arbitre*	GAILLARD Jacky	Licence : 036044
Membre du Jury	DEBRAY Jean-Yves	Licence : 307844
Membre du Jury	DHOTEL Jean-Paul	Licence : 299478
Commissaire technique responsable -	DANCOURT Bruno	Licence : 029787
Responsable du chronométrage	STADLER Sophie	Licence : 078260

<sup>\*</sup> Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

## Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
CHPT 85cc	11	15	85cc	NJ2-NJ3
CHPT 450cc	15		450cc	NCO-INT
CHPT 250cc	15	-1764801111811111111111	250сс	NCO-INT
CHPT 125cc	15	201111111111111111111111111111111111111	125cc	NJ3-NCO-NJ3C
		.)		» «папанания починания поч
	-1-1			
	Ţ			

Engagement :

Site Internet ---- engage sport

Contact ----- LMR Hauts de FRANCE

Téléphone ---- 03 23 76 21 47 E-mail--- liguemotocycliste.hautsdefrance@orange.fr

Location de transpondeur : 🔳 oui 🗖 non

Chronométrage:

Tarif: **4€** 

: Caution :

## Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation:

**■** NON □ OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

## Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

### Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

#### Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical Dc GLOGOSWKI	
Nombre de secouristes 12	Nombre d'ambulance(s) 2+1VSL

Temps de trajet (en min) ...... 20' Hôpital le plus proche ...... HIRSON

## Article 7 Le site de pratique

## Accès : Nom du site ...... Circuit "La Comtesse"

Adresse ...... 02140PLOMION

Capacité Moto: 45 Pendant les essais :

40 En manche:

Capacité Quad/Side-car: Pendant les essais : En manche:

Caractéristiques :

Largeur minimum de la piste ...... 8m Largeur de la grille .......40m Longueur de la ligne droite de départ ..... 110m Nombre d'OCP\* .......23 \*Officiels Commissaires de Piste



- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

## Visa du Moto-Club

Date: 16 Décembre 2021

\_EBLA Michel

Signature numérique de LEBLANC Michel Date: 2021.12.16

11:48:01 +01'00'

24/01/1082 Lique Hauts de France TERRASSES DU MAIL RESIDENCE CLAUDEL A 02880 CUFFIES Tél: 03.23.76.21.47 liquemotocycliste.hautsdefrance@orange.fr

## Visa de la FFM

08/02/2022 Date: Numéro: 22/0065





N° d'épreuve FFM	113
Moto-Club	MARLE et VOHARIES
Date ———	03 Avril 2021
Lieu	PLOMION

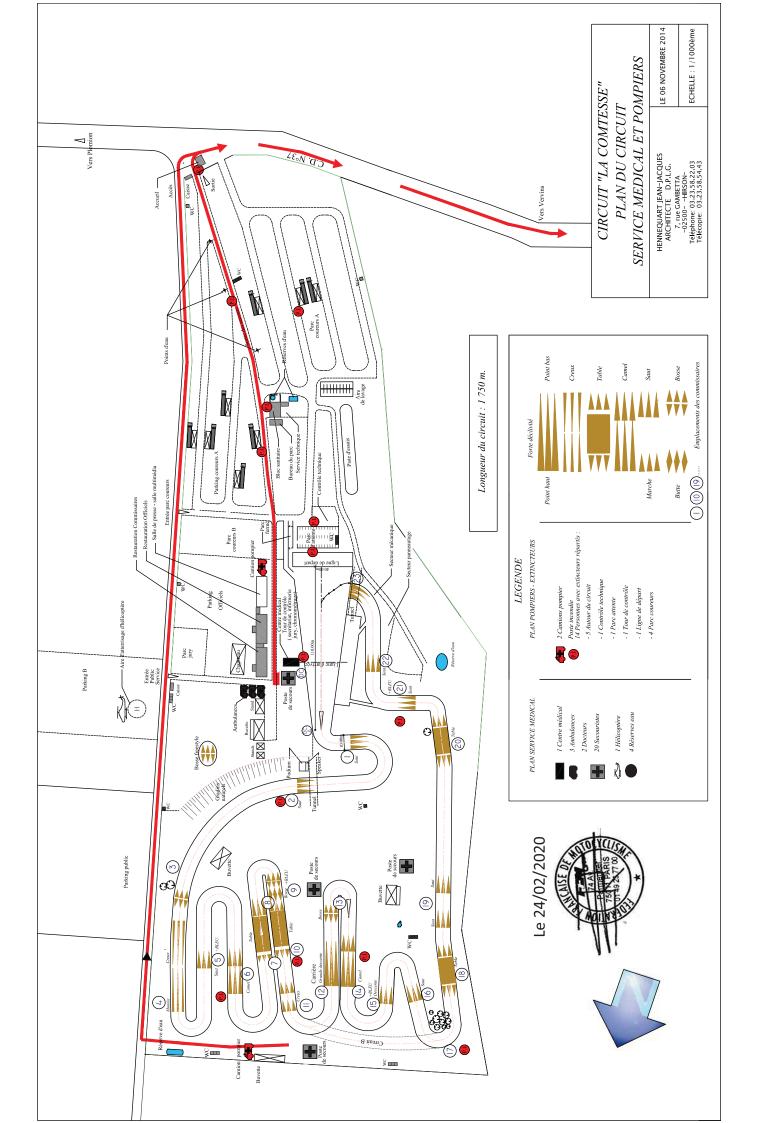
## **HORAIRES PREVISIONNELS\***

\*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date ---- 03 Avril 2022

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
08h30	08h40	Essais Libres	CHPT 450 serie 1	10mn
08h45	08h55	Essais Libres	CHPT 450 serie 2	10mn
09h00	09h10	Essais Libres	CHPT 250 serie 1	10mn
09h15	09h25	Essais Libres	CHPT 250 serie2	10mn
09h30	09h40	Essais Libres	CHPT 125 serie 1	10mn
09h45	09h55	Essais Libres	CHPT 125 serie 2	10mn
10h00	10h10	Essais Libres	CHPT 85	10mn
		Entracte		
10h30	10h45	Essais Chronométrés	CHPT 450 serie 1	15mn
10h50	11h05	Essais Chronométrés	CHPT 450 serie 2	15mn
11h10	11h25	Essais Chronométrés	CHPT 250 serie 1	15mn
11h30	11h45	Essais Chronométrés	CHPT 250 serie 2	15mn
11h50	12h05	Essais Chronométrés	CHPT 125 serie 1	15mn
12h10	12h25	Essais Chronométrés	CHPT 125 serie 2	15mn
12h30	12h45	Essais Chronométrés	CHPT 85	15mn
		Repas		
13h45	14h05	Manche I	Criterium	12mn+1t
14h05	14h25	Manche I	CHPT 85	15mn+1t
14h25	14h50	Manche I	CHPT 125	20mn+1t
14h50	15h15	Manche I	CHPT 250	20mn+1t
15h15	15h40	Manche I	CHPT 450	20mn+1t
		Entracte		
16h00	16h20	Manche 2	Criterium	12mn+1t
16h20	16h40	Manche 2	CHPT 85	15mn+1t
16h40	17h05	Manche 2	CHPT 125	20mn+1t
17h05	17h30	Manche 2	CHPT 250	20mn+1t
17h30	17h55	Manche 2	CHPT 450	20mn+1t
18h00		Remise des Prix		

# BRUXELLES REIMS PARIS Circuit La COMTESSE SEDAN PLOMIO LUXEMBOURG CHALONS SUR MARNE RN 43 CHARLEVILLE CHIMAY REIMS MAUBEUGE RN 3 CHATE U-THIERRY **MONS** SOISSONS ARRAS LAON DUNKERQUE SAINT-QUENTIN COMPIEGNE **AMIENS**





## Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations automobiles

(articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

## MOTO CLUB DE MARLE ET VOHARIES 8 BIS RUE DESAINS - 02250 MARLE

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n°10938669604 garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur MOTO CROSS - CHAMPIONNAT DES HAUTS DE FRANCE se déroulant à PLOMION du 03/04/2022 au 03/04/2022.

Cette attestation est valable du 03/04/2022 à 07H00 au 03/04/2022 à 20H00.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport,** qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg

, le **4 février 2022** 

Pour la société,





Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
- Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle Dont frais d'urgence	500 000€ 50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel  Dont frais de prévention du préjudice  écologique	500 000€ 50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

<sup>(1)</sup> Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

<sup>(2)</sup> Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme